



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

<p><b>Direction générale de l'alimentation</b>  <b>Sous-direction de la santé et de la protection animales</b>  <b>Bureau de la santé animale</b></p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard  75 732 PARIS CEDEX 15  Dossier suivi par : T. BADIN de MONTJOYE  Tél. : 01 49 55 84 62  Réf. interne :</p>	<p><b>NOTE DE SERVICE</b>  <b>DGAL/SDSPA/N2004-8059</b>  <b>Date : 13 FEVRIER 2004</b>  Classement : SA222.2</p>
--	--

Date de mise en application : immédiate

Abroge et remplace : Note de service DGAL/SDSPA/N2003-8026 du 11 février 2003

Date limite de réponse : voir page 2

Nombre d'annexe : 1

**Objet : Enquête Statistique Annuelle 2003**

**MOTS-CLES :** Rapport annuel – Prophylaxies - Ruminants

Afin de disposer d'un bilan annuel faisant la synthèse des résultats techniques et financiers des actions conduites durant l'année 2003 vis à vis des maladies réglementées du bétail, j'ai l'honneur de vous adresser les tableaux nécessaires à la réalisation de ce bilan national.

Différents tableaux sont aussi utilisés pour l'élaboration des bilans technico-financiers demandés par la Commission européenne, pour le mois de mai, en vue de l'attribution de remboursements communautaires. Il s'agit notamment des données relatives à la brucellose ovine et caprine et à la tremblante. En outre, la tuberculose et les brucelloses doivent faire l'objet d'un rapport à la Commission au titre de la Directive zoonoses.

Aussi, compte tenu des délais de vérification que ne manquent pas d'engendrer toute imprécision et envoi incomplet des renseignements, je vous demande de porter une attention particulière au contrôle de la cohérence des données transmises qui devront être validées par vos soins.

Vous voudrez bien retourner ces tableaux complétés avant les dates indiquées en page 2

Le Directeur Général de l'Alimentation

Thierry KLINGER

<b>Destinataires</b>	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeurs départementaux des services vétérinaires</li> </ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Préfets</li> <li>- Inspecteurs généraux vétérinaires chargés de mission interrégionale</li> <li>- Directeurs Régionaux de l'Agriculture et de la Forêt</li> <li>- Directeurs Départementaux de l'Agriculture et de la Forêt</li> <li>- Brigade Nationale d'Enquêtes Vétérinaires</li> <li>- Ecoles Nationales Vétérinaires</li> <li>- Ecole Nationale des Services Vétérinaires</li> <li>- INFOMA</li> </ul>

## Délais de réponses

Numéro	Contenu	Plan CEE	Date butoir
BROC 1	Brucellose ovine et caprine		
BROC 2	Brucellose ovine et caprine		<b>15 mars 2004</b> <i>Pour les 15 départements du plan</i>
BROC 2 BIS	Brucellose <b>ovine</b> et caprine		
BROC 2 TER	Brucellose ovine et <b>caprine</b>		
BROC 3	Prophylaxie BROC		<b>30 mars 2004</b> <i>Pour les autres départements</i>
BROC 4	Police sanitaire BROC		
BROC 4 bis	Police sanitaire BROC		
BRU 1	Brucellose bovine		
BRU 2	Brucellose bovine		
BRU 3	Brucellose bovine		<b>30 mars 2004</b>
BRU 4	Prophylaxie de la brucellose bovine		
BRU 5	Police sanitaire de la brucellose bovine		
TRB1	Tremblante ovine et caprine		<b>15 mars 2004</b>
TRB2	Police sanitaire de la Tremblante		
GEN 1	Généralités		
GEN 2	Généralités		<b>15 mars 2004</b>
GEN 3	Généralités		
TUB 1	Tuberculose bovine		
TUB 2	Tuberculose bovine		<b>30 mars 2004</b>
TUB 3	Tuberculose bovine		
TUB 4	Prophylaxie de la tuberculose bovine		
LEU 1	Leucose bovine enzootique		
LEU 2	Leucose bovine enzootique		<b>30 mars 2004</b>
LEU 3	Leucose bovine enzootique		
LEU 4	Prophylaxie de la leucose bovine enzootique		
TUBCAP1	Tuberculose caprine		
TUBCAP2	Tuberculose caprine		
PARATUB 1	Paratuberculose bovine		
PARATUB 2	Paratuberculose bovine		
FA 1	Police sanitaire de la fièvre Aphteuse		<b>30 avril 2003</b>

Les 15 départements objets du programme d'éradication de la brucellose ovine et caprine cofinancé par la Commission européenne sont les suivants :

- |                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| 04 - Alpes de Haute Provence | 34 - Hérault              |
| 05 - Hautes Alpes            | 38 - Isère                |
| 06 - Alpes Maritimes         | 64 - Pyrénées Atlantiques |
| 13 - Bouches du Rhône        | 65 - Hautes Pyrénées      |
| 26 - Drôme                   | 66 - Pyrénées Orientales  |
| 2A - Corse du Sud            | 83 - Var                  |
| 2B - Haute Corse             | 84 - Vaucluse             |
| 30 - Gard                    |                           |

## SOMMAIRE

Pages 3 à 6

INSTRUCTIONS ET PRECISIONS RELATIVES AU REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE

Pages 7 à 40

QUESTIONNAIRE DU RAPPORT ANNUEL 2002 CONCERNANT LES MALADIES DES RUMINANTS

## ❶ COHERENCE DU RAPPORT ANNUEL 2003 AVEC LES 12 B.E.V. DE 2003 ET LE RAPPORT ANNUEL 2002

Chaque fois qu'un paramètre du rapport annuel 2003 doit correspondre à une donnée du Bulletin Epidémiologique Vétérinaire ou du Rapport Annuel 2002, un nombre de ❶ à ❹ apparaît à droite de la case à remplir. Chacun de ces nombres renvoie à l'une des notes ci-dessous :

### ❶❷ Nombre de cheptels anciennement infectés en 2003

=Cheptels infectés au 31 décembre 2002 (Y1 + Y2 du BEV de décembre 2002)  
=Cheptels infectés au 31 décembre 2002 (voir Rapport Annuel 2002)

### ❸ Nombre de cheptels nouvellement infectés en 2003

=Somme des cheptels nouvellement infectés (case Nx) des 12 BEV de 2003

### ❹ Nombre de cheptels requalifiés en 2003

=Somme des cheptels requalifiés (case Rq) des 12 BEV de 2003

### ❺ Nombre de cheptels infectés au 31 décembre 2003

=Cheptels infectés au 31 décembre 2002 (Y1 + Y2 du BEV de décembre 2003)

### ❻ Nombre d'avortements déclarés en 2003

= Somme des avortements déclarés des 12 BEV de 2003

### ❼ Nombre d'avortements brucelliques en 2003

= Somme des avortements brucelliques des 12 BEV de 2003

### ❽ Nombre de cheptels à avortements brucelliques en 2003

= Somme des cheptels à avortements brucelliques des 12 BEV de 2003

### ❾ Nombre d'animaux abattus en 2003

= Somme des animaux abattus (case Ab) des 12 BEV de 2003

## ❷ REMARQUES

### ■ REMARQUES :

1/ Les données financières des tableaux **police sanitaire** doivent être fournies toutes taxes comprises (TTC). En 2003, le montant TTC de l'AMO était de 13,97 €

2/ Certaines données qui serviront de justificatifs aux remboursements communautaires sont signalées ainsi :

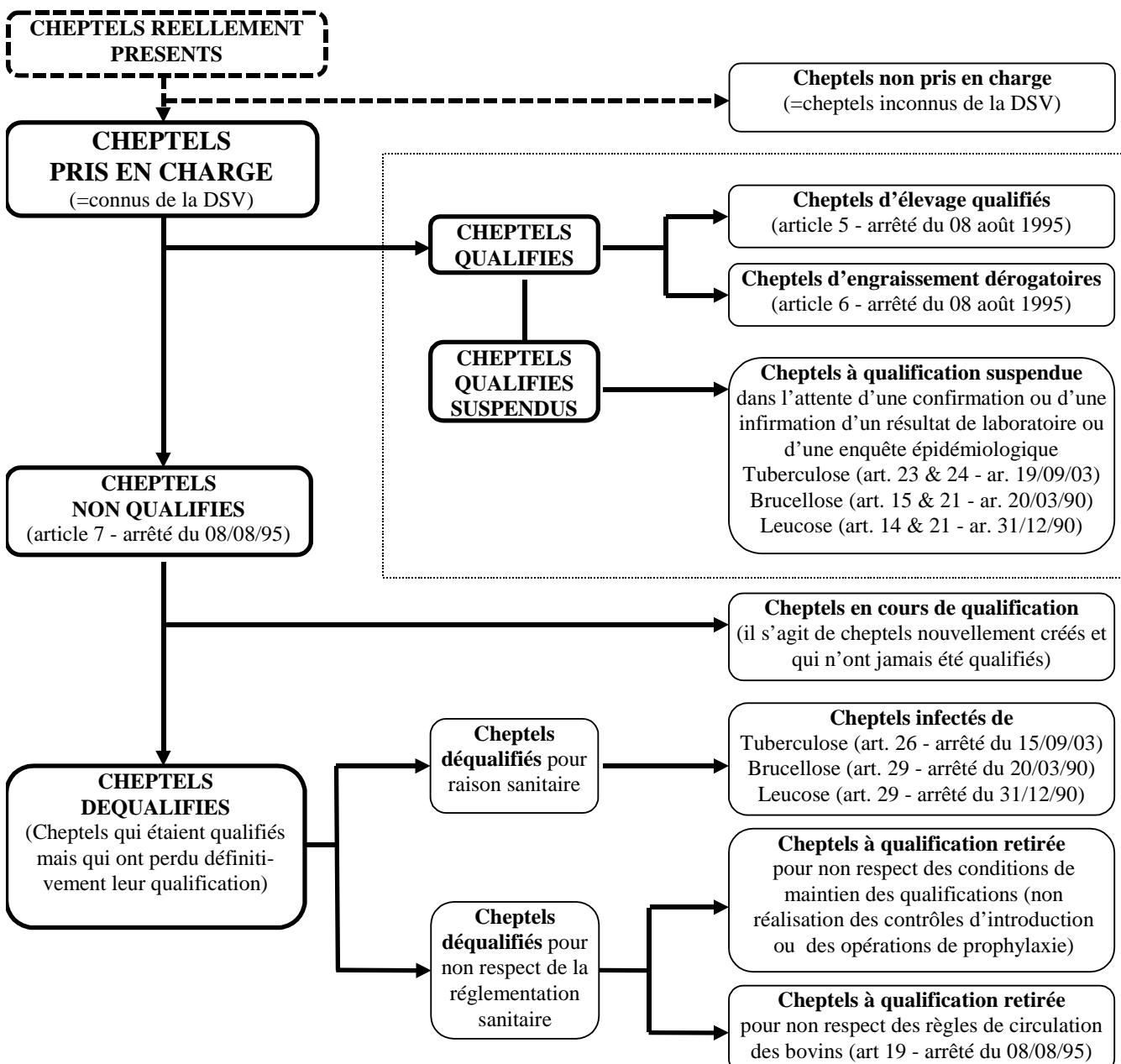


Rubrique

## ■ SUIVI DES CHEPTELS NON QUALIFIES (tableau GEN 1)

Le point I du tableau GEN 1 concerne le suivi de l'évolution du nombre de cheptels non qualifiés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 31 décembre 2003.

Le schéma ci dessous présente de manière dichotomique les différentes dénominations relatives à la qualification des cheptels utilisées dans le questionnaire :



## ③ DEFINITIONS.

### ① Les cheptels pris en charge (PEC)

C'est l'ensemble des cheptels connus de la DSV, qu'ils aient fait ou non l'objet de dépistages :

- Cheptels qualifiés,
- Cheptels non qualifiés.

(cf. tableau page 3)

### ② Cheptel infecté en 2003 :

*Un cheptel indemne est déclaré **infecté** par le DSV lorsque l'existence de la maladie est confirmée. Il demeure infecté tant qu'il n'est pas **requalifié**.*

*Un cheptel infecté est **nouvellement infecté** en 2003, si la déclaration d'infection a eu lieu durant l'année 2003 (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003).*

*Un cheptel infecté est **anciennement infecté** en 2003, s'il était déjà infecté au 31 décembre 2002.*

### ③ Cheptel infecté et requalifié en 2003:

*Un cheptel **infecté** est considéré comme **requalifié** quand, après avoir été assaini, il a subi avec succès **les contrôles de requalification**.*

*Attention : les cheptels infectés ne sont pas les seuls cheptels à pouvoir être « requalifiés ». En effet tout cheptel dont la qualification a été retirée qui récupère sa qualification est dit **requalifié** (Cf. schéma page 3).*

### ☒ Remarques importantes :

Un cheptel dont la qualification a été suspendue dans l'attente de la confirmation (ou de l'infirmation) du diagnostic ne doit jamais être considéré comme infecté a priori, **et cela même si des animaux ont été abattus**.

**Seul le DSV, lorsqu'il confirme le diagnostic de laboratoire (en s'appuyant notamment sur des critères d'ordre épidémiologique), peut déclarer le cheptel "infecté".** Le cheptel passe alors du statut "suspension de qualification" (la procédure de requalification est courte, la qualification peut être rendue du jour au lendemain par le DSV) au statut "infecté" (la procédure de requalification est longue et comprend l'assainissement et les contrôles de requalification).

Nota : Un bilan des suspensions de qualification vous est demandé pour la tuberculose et les brucelloses.

## ④ MODE DE CALCUL DES PRINCIPAUX TAUX

### ① Taux de prévalence annuelle apparente des cheptels infectés :

$$\frac{\text{Nombre de cheptels infectés durant l'année}}{\text{Total des cheptels pris en charge pour la maladie}}$$

### ② Taux de prévalence annuelle apparente des animaux infectés :

$$\frac{\text{Nombre total d'animaux infectés durant l'année} *}{\text{Nombre total d'animaux des cheptels pris en charge pour la maladie}}$$

\* Pour les maladies où l'abattage est rapide, on utilise le nombre total d'animaux infectés abattus

### ③ Taux d'incidence apparente annuelle des cheptels infectés:

$$\frac{\text{Nombre de cheptels \textbf{nouvellement} infectés durant l'année}}{\text{Total des cheptels pris en charge pour la maladie}}$$

### ④ Taux d'incidence apparente annuelle des animaux infectés:

$$\frac{\text{Nombre total d'animaux \textbf{nouvellement} infectés durant l'année} *}{\text{Nombre total d'animaux des cheptels pris en charge pour la maladie}}$$

\* Pour les maladies où l'abattage est rapide, on utilise le nombre total d'animaux infectés abattus

### ⑤ Taux d'infection des animaux dans les cheptels infectés

$$\frac{\text{Nombre d'animaux infectés dans l'année} *}{\text{Nombre total d'animaux dans les cheptels infectés}}$$

\* Pour les maladies où l'abattage est rapide, on utilise le nombre total d'animaux infectés abattus

### ⑥ Taux de cheptels qualifiés au 31/12:

$$\frac{\text{Nombre de cheptels qualifiés (au 31/12)}}{\text{Total des cheptels pris en charge pour la maladie}}$$

### ⑦ Taux de requalification des cheptels :

$$\frac{\text{Nombre de cheptels infectés et requalifiés durant l'année}}{\text{Total des cheptels infectés durant l'année}}$$

### ⑧ Taux d'abattages totaux :

$$\frac{\text{Nombre de cheptels soumis à abattage total}}{\text{Ensemble des cheptels soumis à abattage (total ou partiel)}}$$

### ⑨ Taux d'infection des animaux dans les cheptels ayant subi un abattage total :

$$\frac{\text{Nombre d'animaux infectés abattus}}{\text{Nombre total d'animaux abattus (infectés et contaminés)}}$$

Département :

N° :

Contact DSV :

Téléphone :

# TABLEAU GEN 1 : GENERALITES

Nombre de cheptels pris en charge (PEC) dans votre département en 2003

PEC

PEC = case 1 de TUB1 = case 1 de LEU1 = case 1 de BRU1

## I) CHEPTELS BOVINS NON QUALIFIES

**UN CHEPTEL NON QUALIFIE POUR PLUS D'UNE MALADIE DOIT FIGURER DANS LA CASE "MULTIPLE" ET NE DOIT EN AUCUN CAS FIGURER DANS L'UNE DES TROIS AUTRES CASES**

Motif de la non-qualification ou de la (re)qualification					TOTAL
<i>1) Situation au 1er janvier 2003</i>	Tuberculose	Brucellose	Leucose	Multiple	
<b>Nombre de cheptels non qualifiés au 1er janvier 2003</b>	A1	B1	C1	D1	1
<i>Dont cheptels nouvellement créés en cours de qualification</i>				D2	2

## *2) Evolution durant l'année 2003*

Nombre de cheptels déqualifiés pour non réalisation des contrôles à l'introduction				D3	3
Nombre de cheptels déqualifiés pour non réalisation des opérations de prophylaxies	A4	B4	C4	D4	4
Nombre de cheptels déqualifiés pour raison sanitaire (infectés)	A5	B5	C5		5
Nombre de cheptels déqualifiés pour non respect des règles de circulation *	A6	B6	C6	D6	6
Nombre de cheptels nouvellement créés en 2003 et qu'il a fallu qualifier				D7	7
<b>Total des cheptels non qualifiés ( 8 = 3+4+5+6+7)</b>	A8	B8	C8	D8	8

<b>Nombre de cheptels qualifiés ou requalifiés en 2003</b>	A9	B9	C9	D9	9
--	----	----	----	----	---

<b>Nombre de cheptels non repeuplés et en cessation d'activité après abattage sanitaire en 2003</b>	A10	B10	C10	D10	10
---	-----	-----	-----	-----	----

## *3) Situation au 31 décembre 2003*

<b>Nombre de cheptels non qualifiés au 31/12/2003 (11 =1+8-9-10)</b>	A11	B11	C11	D11	11
<i>Dont cheptels nouvellement créés en cours de qualification</i>				D12	12
<i>Dont cheptels non qualifiés pour des motifs administratif **</i>	D10	D11	D12	D13	13

\* conformément à l'article 19 de l'arrêté du 08 août 1995

\*\* non réalisation des opérations de prophylaxie, non respect des règles de circulation ...

## TABLEAU GEN 2 : GENERALITES

### II) CONTROLES A L'INTRODUCTION DANS LES CHEPTELS EN 2003

Nombre de bovins introduits dans les cheptels d'élevage non dérogatoires en 2003	20
<i>Dont nombre d'introductions validées par la DSV <u>avec</u> visite du vétérinaire</i>	21
- <i>dont nb d'introductions avec tuberculination</i>	22
- <i>dont nb d'introductions avec prise de sang pour recherche de la brucellose</i>	23
- <i>dont nb d'introductions avec prise de sang pour recherche de la leucose</i>	24
- <i>dont nb d'introductions avec prise de sang pour recherche de la RBI</i>	25
- <i>dont nb d'introductions avec traitement hypodermose</i>	26
- <i>dont nb d'introductions avec prise de sang pour recherche de maladie des muqueuses DVB-MM</i>	27

Nombre de bovins introduits dans les cheptels d'engraissement dérogatoires en 2003	28
<i>Dont nombre d'introductions validées par la DSV <u>sans</u> visite du vétérinaire</i>	29
<i>Dont nombre d'introductions validées par la DSV <u>avec</u> visite du vétérinaire</i>	30

### III) TARIFICATION DES OPERATIONS DE PROPHYLAXIE

Cf arrêté du 1er mars 1991 modifié relatif à la nomenclature des opérations de prophylaxie collective	Brucellose bovine	Tuberculose bovine et caprine	Leucose bovine enzootique	Brucellose ovine et caprine
Visite d'exploitation (octroi et maintien de qualification)				
Visite d'exploitation (assainissement des cheptels infectés)				
Visite d'introduction <i>1er animal animaux suivants</i>				
Prélèvement sanguin				
Tuberculination simple d'un bovin (sans tuberculine)				
Tuberculination simple d'un caprin (sans tuberculine)				
Tuberculination comparative d'un bovin (sans tuberculine)				
Injection intrapalpébrale pour diagnostic allergique				
Prélèvement de lait				
Prélèvement portant sur les organes génitaux				
Acte de vaccination (sans le vaccin)				
Acte de marquage d'un animal infecté ou contaminé				
Visite initiale de conformité des cheptels d'engraissement				
Visite régulière de conformité des cheptels d'engraissement				

## TABLEAU GEN 3 : GENERALITES

### **IV) CONTROLES DES ANIMAUX IMPORTES (CEE ou PAYS TIERS)**

Nombre de bovins importés en 2003 et découverts tuberculeux *	
Nombre de bovins importés en 2003 et découverts brucelliques *	
Nombre de bovins importés en 2003 et découverts leucosiques *	

*\* ne tenir compte que des découvertes ayant eu lieu dans le mois qui a suivi l'importation*

### **V) TRANSHUMANCE BOVINE**

Nombre de cheptels bovins du département transhumant dans le département	
Nombre de cheptels bovins du département transhumant à l'extérieur du département	

*Indiquez les départements ou pays de destination et le nombre de cheptels correspondant*


**Nombre de cheptels bovins extérieurs au département transhumant dans le département**

*Indiquez les départements ou pays d'origine et le nombre de cheptels correspondant*


**Nombre de cheptels bovins soumis à un contrôle au retour de transhumance**

**Nombre de bovins contrôlés à l'introduction au retour de transhumance**

Département :	N° :	Contact DSV :	📞 :

# TABLEAU TUB 1 : TUBERCULOSE BOVINE

## A) EFFECTIFS BOVINS PRIS EN CHARGE (P.E.C.) ET MODE DE PROPHYLAXIE

<b>Nbre de cheptels soumis à la prophylaxie de la tuberculose (PEC)</b>	1
Nombre de bovins de plus de 6 semaines dans ces cheptels	2
Nombre de cheptels d'engraissement dérogatoires	3
Nombre de cheptels effectivement contrôlés par tuberculisation en 2003	4
--> <i>dont nb de cheptels contrôlés par tuberculinations comparatives (IDC)</i>	5
Nombre de cheptels non dérogatoires et non contrôlés en 2003	6
--> <i>dont nombre de cheptels réfractaires</i>	7
	<i>3+4+6=1</i>
Rythme de tuberculisation (A=annuel,B=biennal,T6=triennal 6 semaines, T24=triennal 24 mois,Q6=quadriennal 6 semaines, Q24 = quadriennal 24mois, R = arrêt des prophylaxies	8
--> <i>Si le rythme est pluriannuel, répartition des cheptels à contrôler</i> (Co = par commune, Ca = par canton, D = par département, autre préciser)	9

## B) EVOLUTION DE L'INFECTION DURANT L'ANNEE 2003

### 1) Prévalence et incidence

<b>Nombre de cheptels anciennement infectés au 1er janvier 2003</b> (le cheptel était déjà infecté au 31 décembre 2002)	10
<b>Nombre de cheptels nouvellement infectés en 2003 (Incidence cheptels)</b> (la déclaration d'infection a eu lieu après le 1er janvier 2003)	11
<b>Nombre total de cheptels infectés en 2003 (Prévalence cheptels)</b> (=cheptels anciennement infectés + cheptels nouvellement infectés)	$=10+11$
Nombre de bovins de plus de 6 semaines dans ces cheptels	12

### 2) Analyse de l'incidence = cheptels nouvellement infectés (case 11)

#### *a) historique des cheptels nouvellement infectés :*

Nombre de ces cheptels ayant déjà été infectés entre 1995 et 2003	13
<i>Rappel : les cheptels requalifiés doivent être contrôlés annuellement pendant 10 ans,</i>	

#### *b) nombre de cheptels découverts nouvellement infectés à la suite...*

... d'un dépistage réglementaire de maintien de qualification	14
... d'une enquête épidémiologique autour d'un foyer de tuberculose	15
... de la découverte d'un bovin tuberculeux à l'abattoir	16
... d'un contrôle d'introduction	17
... d'autre chose (préciser)	18

*14+15+16+17+18=11*

#### *c) nombre de cheptels nouvellement infectés dont l'origine de la contamination la plus probable est ...*

... le contact au voisinage d'un foyer de tuberculose	19
... l'introduction d'un animal tuberculeux	20
... la résurgence dans un ancien foyer de tuberculose	21
... inconnue	22

*19+20+21+22=11*

Département :	N° :	Contact DSV :	📞 :			
<b>TABLEAU TUB 2 : TUBERCULOSE BOVINE</b>						
<b>C) QUALIFICATION DES CHEPTELS</b>						
<b>Nombre de cheptels officiellement indemnes au 31 décembre 2003 *</b>			23			
Nombre de cheptels ayant cessé leur activité en 2003			24a			
Nombre de cheptels non qualifiés au 31 décembre 2003 **			24b			
* = y compris les cheptels d'engraissement dérogataires			$23+24a+24b=1$			
** = cheptels nouveaux en cours de qualif + cheptels à qualif suspendue + cheptels infectés au 31/12 + cheptels réfractaires						
<b>Nombre total de cheptels infectés et requalifiés en 2003 ***</b>			25			
*** = y compris les cessations d'activité						
<b>Nombre total de cheptels encore infectés au 31 décembre 2003</b>			26			
			5			
			$26 = (\text{cheptels infectés en 2002}) - (\text{cheptels requalifiés en 2002}) = (10+11)-25$			
<b>D) ABATTAGES REALISES POUR TUBERCULOSE BOVINE EN 2003</b>						
PARTIEL	Type d'abattage	Type de cheptels	Nombre de cheptels	Nombre d'animaux éliminés		
	à qualification suspendue	27		infectés	contaminés	TOTAL
		cheptels infectés	28	31		=31
	TOTAL	cheptels infectés	29	32	33	=32+33
		<b>TOTAL</b>		$=27+28+29$	$=30+31+32$	$=33$
<i>Dont bovins qui ne seront pas indemnisés par l'Etat parmi les abattus (case 34)</i>				35		
** Dans ce cas "animal infecté éliminé" = animal abattu à des fins diagnostiques sur ordre du DSV, même si le cheptel n'est jamais déclaré infecté						
<b>E) INSPECTION DES CARCASSES A L'ABATTOIR REALISEE EN 2003</b>						
(carcasses provenant d'animaux du département quel que soit le lieu d'abattage):						
		Bovins marqués du "T" et reconnus :	Bovins non marqués du "T" et provenant de cheptels :			
Nombre d'animaux :	tuberculeux	contaminés	infectés *	non infectés	<b>TOTAL</b>	
avec saisie totale	36	40	44	47	$=36+40+44+47$	
avec saisie partielle	37	41	45	48	$=37+41+45+48$	
avec saisie viscérale	38	42	46	49	$=38+42+46+49$	
sans lésions visibles	39	43			$=39+43$	
<b>TOTAL</b>	$A=36+37+38+39$	$B=40+41+42+43$	$C=44+45+46$	$D=47+48+49$	$50=A+B+C+D$	
* il s'agit des animaux à IDS négatives		$A+B=34$				
$(= \text{non marqués}) \text{ provenant des cheptels à abattage partiel}$		↓		↓		
Nombre de lésions tuberculeuses confirmées par ...		Animaux provenant de cheptels infectés	Animaux provenant de cheptels non infectés			
bactérioscopie seule		51		55		
histologie seule (+/- bactérioscopie)		52		56		
bactériologie seule (+/- bactérioscopie)		53		57		
bactériologie et histologie (+/- b. scopie)		54		58		
$51+52+53+54 = A+B+C$				$55+56+57+58 = D$		

## TABLEAU TUB 3 : TUBERCULOSE BOVINE

### F) OPERATIONS DANS LES CHEPTELS A QUALIFICATION SUSPENDUE

Nombre de cheptels dont la qualification a été suspendue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 31 décembre 2003 suite à une réaction allergique positive (**IDS Simple**)

59

Nombre de bovins de plus de **6 SEMAINES** dans ces cheptels

60

Nombre de cheptels soumis à un protocole visé à l'article 19 de l'arrêté ministériel du 15 septembre 2003 (transactions)	61
Dont nombre de cheptels où a été utilisée l'IDC	62

59=61+63

Nombre de cheptels soumis à un protocole visé à l'article 23 de l'arrêté ministériel du 15 septembre 2003 suite aux prophylaxies	63
Dont nombre de cheptels où a été utilisée l'IDC	64

#### Situation au 31 décembre 2003

Nombre de cheptels		
en cours de suspension	déclarés infectés	ayant été requalifiés
67	66	65
$65+66+67=61$		

#### Situation au 31 décembre 2003

Nombre de cheptels		
ayant été requalifiés	déclarés infectés	en cours de suspension
68	69	70
$68+69+70=63$		

71	Nombre de bovins à réaction allergique <b>non négative en IDS</b> dans ces cheptels	76
72	==> dont bovins qui se sont révélés <b>indemnes en IDC</b> :	77
73	<i>dont bovins réformés par l'éleveur : (éventuellement)</i>	78
74	<i>dont bovins éliminés sur ordre du DSV : (éventuellement) *</i>	79
75	Nombre de bovins de plus de 6 semaines dans ces cheptels	80

72+73+74=71

\* : Abattage diagnostic par exemple

77+78+79=76

Afin de connaître le devenir des cheptels en cours de suspension au 31/12/03 (cases 67 et 70), indiquer leur situation à la date où vous remplissez le questionnaire (date maximum = 15/04/04)

Nombre de cheptels		
en cours de suspension	déclarés infectés	ayant été requalifiés
83	82	81
$81+82+83=67$		

Nombre de cheptels		
ayant été requalifiés	déclarés infectés	en cours de suspension
84	85	86
$84+85+86=70$		

87	Nombre de bovins à réaction allergique <b>non négative en IDS</b> dans ces cheptels	92
88	==> dont bovins qui se sont révélés <b>indemnes en IDC</b> :	93
89	<i>dont bovins réformés par l'éleveur : (éventuellement)</i>	94
90	<i>dont bovins éliminés sur ordre du DSV : (éventuellement) *</i>	95
91	Nombre de bovins de plus de 6 semaines dans ces cheptels	98

88+89+90=87

\* : Abattage diagnostic par exemple

93+94+95=92

## Département :

Nº :

### Contact DSV :

## **TABLEAU TUB 4 : TUBERCULOSE BOVINE**

### **COMPTE RENDU FINANCIER : CREDITS UTILISES EN 2003**

INTERVENTIONS (Honoraires vétérinaires)	ETAT			CONSEIL GENERAL	GDS	ELEVEUR (estimation)	TOTAL PAR RUBRIQUE
	Nombre	Tarif	Montant				
Visites d'exploitations		3,05 €					
Tuberculinations simples		0,76 €					
Tuberculinations comparatives IDC		1,52 €					
<b>TOTAL</b>							
				1A	1B	1C	1D
							1A+1B+1C+1D
<b>INDEMNITES ET SUBVENTIONS (Aux éleveurs)</b>							
Abattages de bovins		229 €					
		Autre					
Désinfection							
<b>TOTAL</b>							
				1A	1B	1C	1D
							1A+1B+1C+1D
<b>FRAIS DE LABORATOIRES</b>							
examens histo-pathologiques							
bactérioscopie							
culture							
<b>TOTAL</b>				2A	2B	2C	2D
							2A+2B+2C+2D
<b>DIVERS</b>							
<b>TOTAL</b>				3A	3B	3C	3D
							3A+3B+3C+3D
<b>TOTAL PAR FINANCEUR</b>							
				1A+2A+3A	1B+2B+3B	1C+2C+3C	1D+2D+3D

# TABLEAU TUBCAP 1 : TUBERCULOSE CAPRINE

## A EVOLUTION DE L'INFECTION DURANT L'ANNEE 2002

### 1) Incidence et prévalence

	Nombre
<b>Nombre de cheptels anciennement infectés en 2003</b> (si le cheptel était déjà infecté au 31 décembre 2002)	1
<b>Nombre de cheptels nouvellement infectés en 2003 (Incidence cheptels)</b> (si la déclaration d'infection a eu lieu après le 1er janvier 2003)	2
<b>Nombre total de cheptels infectés en 2003 (Prévalence cheptels)</b> (=cheptels anciennement infectés + cheptels nouvellement infectés)	$=1+2$
Nombre de caprins dans ces cheptels	3

### 2) Analyse de l'incidence = cheptels nouvellement infectés (case 1)

#### a) nombre de cheptels découverts nouvellement infectés à la suite...

... d'une enquête épidémiologique autour d'un foyer de tuberculose	4
... de la découverte d'un caprin tuberculeux à l'abattoir	5
... d'un contrôle d'introduction	6
... d'autre chose (préciser)	7

 $4+5+6+7=2$ 

#### b) nombre de cheptels découverts infectés dont l'origine de la contamination la plus probable est

... le contact au voisinage d'un foyer de tuberculose	8
... l'introduction d'un animal tuberculeux	9
... la résurgence dans un ancien foyer de tuberculose	10
... inconnue	11

## B) ABATTAGES REALISES POUR TUBERCULOSE CAPRINE

	Type d'abattage	Nbre de cheptels	Nbre de caprins éliminés
CAPRIN	partiel	12	16
	total	13	17
MIXTE BOVIN/CAPRIN	partiel	14	18
	total	15	19
$12+13+14+15$		$16+17+18+19$	

**TABLEAU TUBCAP 2 : TUBERCULOSE CAPRINE****C) INSPECTION DES CARCASSES DE CAPRINS A L'ABATTOIR**

	Animaux abattus sur ordre du DSV		Autres	
	Saisie Totale	Saisie Partielle	Saisie Totale	Saisie Partielle
Nombre	20	21	22	23

**D) NOMBRE DE LESIONS TUBERCULEUSES CONFIRMEES PAR :**

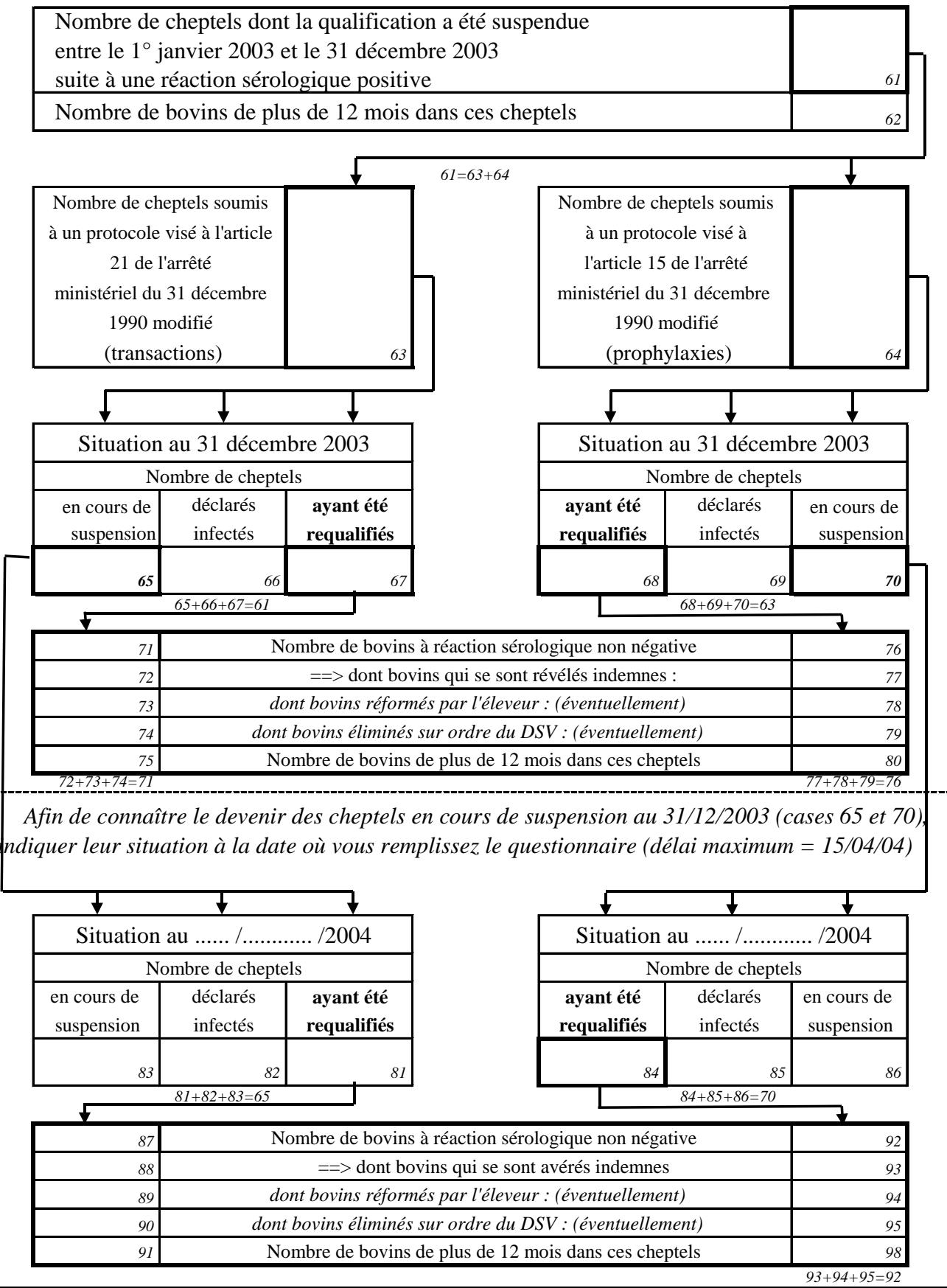
	Nombre
bactérioscopie seule	24
histologie seule (+/- bactérioscopie)	25
bactériologie seule (+/- bactérioscopie)	26
bactério.& histo. (+/- bactérioscopie)	27

Département :	N° :	Contact DSV :	📞 :																			
<b>TABLEAU LEU 1 : LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE</b>																						
<b><u>A) EFFECTIFS BOVINS PRIS EN CHARGE (P.E.C.) ET MODE DE PROPHYLAXIE</u></b>																						
<table border="1"> <tr> <td><b>Nombre de cheptels soumis à la prophylaxie de la leucose (PEC)</b></td> <td>1</td> </tr> <tr> <td>Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Nombre de cheptels d'engraissement dérogatoires (art. 17 de l'AM du 31/12/90)</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>Nombre de cheptels effectivement contrôlés en sérologie individuelle en 2003</td> <td>4</td> </tr> <tr> <td>Nombre de cheptels effectivement contrôlés en sérologie de mélange en 2003</td> <td>5</td> </tr> <tr> <td>Nombre de cheptels effectivement contrôlés en lait de mélange en 2003</td> <td>6</td> </tr> <tr> <td>Nombre de cheptels effectivement contrôlés en lait et séro de mélange en 2003</td> <td>6bis</td> </tr> <tr> <td>Nombre de cheptels non dérogataires et non contrôlés en 2003</td> <td>7</td> </tr> <tr> <td>--&gt; <i>dont nombre de cheptels réfractaires</i></td> <td>8</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="text-align: right;"><i>3+4+5+6+6bis+7=1</i></td> </tr> </table>		<b>Nombre de cheptels soumis à la prophylaxie de la leucose (PEC)</b>	1	Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels	2	Nombre de cheptels d'engraissement dérogatoires (art. 17 de l'AM du 31/12/90)	3	Nombre de cheptels effectivement contrôlés en sérologie individuelle en 2003	4	Nombre de cheptels effectivement contrôlés en sérologie de mélange en 2003	5	Nombre de cheptels effectivement contrôlés en lait de mélange en 2003	6	Nombre de cheptels effectivement contrôlés en lait et séro de mélange en 2003	6bis	Nombre de cheptels non dérogataires et non contrôlés en 2003	7	--> <i>dont nombre de cheptels réfractaires</i>	8	<i>3+4+5+6+6bis+7=1</i>		
<b>Nombre de cheptels soumis à la prophylaxie de la leucose (PEC)</b>	1																					
Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels	2																					
Nombre de cheptels d'engraissement dérogatoires (art. 17 de l'AM du 31/12/90)	3																					
Nombre de cheptels effectivement contrôlés en sérologie individuelle en 2003	4																					
Nombre de cheptels effectivement contrôlés en sérologie de mélange en 2003	5																					
Nombre de cheptels effectivement contrôlés en lait de mélange en 2003	6																					
Nombre de cheptels effectivement contrôlés en lait et séro de mélange en 2003	6bis																					
Nombre de cheptels non dérogataires et non contrôlés en 2003	7																					
--> <i>dont nombre de cheptels réfractaires</i>	8																					
<i>3+4+5+6+6bis+7=1</i>																						
<table border="1"> <tr> <td><b>Rythme de contrôle adopté (A=annuel, T= triennal, Q=quinquennal...)</b></td> <td>9</td> </tr> <tr> <td>--&gt;<i>Si le rythme est pluriannuel, répartition des cheptels à contrôler</i> (Co = par commune, Ca = par canton, D = par département, autre préciser)</td> <td>10</td> </tr> </table>		<b>Rythme de contrôle adopté (A=annuel, T= triennal, Q=quinquennal...)</b>	9	--> <i>Si le rythme est pluriannuel, répartition des cheptels à contrôler</i> (Co = par commune, Ca = par canton, D = par département, autre préciser)	10																	
<b>Rythme de contrôle adopté (A=annuel, T= triennal, Q=quinquennal...)</b>	9																					
--> <i>Si le rythme est pluriannuel, répartition des cheptels à contrôler</i> (Co = par commune, Ca = par canton, D = par département, autre préciser)	10																					
<b><u>B) EVOLUTION DE L' INFECTION DURANT L'ANNEE 2003</u></b>																						
<b><u>1) Prévalence et incidence</u></b>																						
<table border="1"> <tr> <td><b>Nombre de cheptels anciennement infectés en 2003</b> (si le cheptel était déjà infecté au 31 décembre 2002)</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td><b>Nombre de cheptels nouvellement infectés en 2003 (Incidence cheptels)</b> (si la déclaration d'infection a eu lieu après le 1<sup>er</sup> janvier 2003)</td> <td>12</td> </tr> <tr> <td><b>Nombre total de cheptels infectés en 2003 (Prévalence cheptels)</b> (=cheptels anciennement infectés + cheptels nouvellement infectés)</td> <td>=11+12</td> </tr> <tr> <td>Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>Nombre total de bovins infectés en 2003 (Prévalence animaux)</td> <td>14</td> </tr> <tr> <td>Nombre total de bovins nouvellement infectés en 2003 (Incidence Animaux)</td> <td>15</td> </tr> </table>		<b>Nombre de cheptels anciennement infectés en 2003</b> (si le cheptel était déjà infecté au 31 décembre 2002)	11	<b>Nombre de cheptels nouvellement infectés en 2003 (Incidence cheptels)</b> (si la déclaration d'infection a eu lieu après le 1 <sup>er</sup> janvier 2003)	12	<b>Nombre total de cheptels infectés en 2003 (Prévalence cheptels)</b> (=cheptels anciennement infectés + cheptels nouvellement infectés)	=11+12	Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels	13	Nombre total de bovins infectés en 2003 (Prévalence animaux)	14	Nombre total de bovins nouvellement infectés en 2003 (Incidence Animaux)	15									
<b>Nombre de cheptels anciennement infectés en 2003</b> (si le cheptel était déjà infecté au 31 décembre 2002)	11																					
<b>Nombre de cheptels nouvellement infectés en 2003 (Incidence cheptels)</b> (si la déclaration d'infection a eu lieu après le 1 <sup>er</sup> janvier 2003)	12																					
<b>Nombre total de cheptels infectés en 2003 (Prévalence cheptels)</b> (=cheptels anciennement infectés + cheptels nouvellement infectés)	=11+12																					
Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels	13																					
Nombre total de bovins infectés en 2003 (Prévalence animaux)	14																					
Nombre total de bovins nouvellement infectés en 2003 (Incidence Animaux)	15																					
<table border="1"> <tr> <td><b>... d'un dépistage de maintien de qualification par sérologie individuelle</b></td> <td>16</td> </tr> <tr> <td>... d'un dépistage de maintien de qualification par sérologie de mélange</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>... d'un dépistage de maintien de qualification sur lait de mélange</td> <td>18</td> </tr> <tr> <td>... d'un contrôle d'introduction (action en redhibition)</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>... d'autre chose - préciser :</td> <td>20</td> </tr> </table>		<b>... d'un dépistage de maintien de qualification par sérologie individuelle</b>	16	... d'un dépistage de maintien de qualification par sérologie de mélange	17	... d'un dépistage de maintien de qualification sur lait de mélange	18	... d'un contrôle d'introduction (action en redhibition)	19	... d'autre chose - préciser :	20											
<b>... d'un dépistage de maintien de qualification par sérologie individuelle</b>	16																					
... d'un dépistage de maintien de qualification par sérologie de mélange	17																					
... d'un dépistage de maintien de qualification sur lait de mélange	18																					
... d'un contrôle d'introduction (action en redhibition)	19																					
... d'autre chose - préciser :	20																					
<i>16+17+18+19+20=12</i>																						
<b><u>2) Analyse de l'incidence = cheptels nouvellement infectés (case 12)</u></b>																						
<i>a) nombre de cheptels découverts nouvellement infectés à la suite...</i>																						
<table border="1"> <tr> <td>... le contact au voisinage d'un foyer de leucose</td> <td>21</td> </tr> <tr> <td>... l'introduction d'un animal leucosique</td> <td>22</td> </tr> <tr> <td>... la résurgence dans un ancien foyer de leucose</td> <td>23</td> </tr> <tr> <td>... inconnue</td> <td>24</td> </tr> </table>		... le contact au voisinage d'un foyer de leucose	21	... l'introduction d'un animal leucosique	22	... la résurgence dans un ancien foyer de leucose	23	... inconnue	24													
... le contact au voisinage d'un foyer de leucose	21																					
... l'introduction d'un animal leucosique	22																					
... la résurgence dans un ancien foyer de leucose	23																					
... inconnue	24																					
<i>21+22+23+24=12</i>																						
<b>RA 2003 - Bureau santé animale - Page n° 17</b>		<b>Contact DGAL :T. BADIN de MONTJOYE ☎ 84 62</b>																				

Département :	N° :	Contact DSV :	Phone :			
<b>TABLEAU LEU 2 : LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE</b>						
<b>C) QUALIFICATION DES CHEPTELS</b>						
<b>Nombre de cheptels officiellement indemnes au 31 décembre 2003*</b>			24			
<b>Nombre de cheptels non qualifiés au 31 décembre 2003 **</b>			26			
* = y compris les cheptels d'engraissement dérogatoires			24+26= 1			
** = cheptels nouveaux en cours de qualif + cheptels à qualif suspendue + cheptels infectés au 31/12 + cheptels réfractaires						
<b>Nombre total de cheptels infectés et requalifiés en 2003 ***</b>			27			
<b>Nombre total de cheptels encore infectés au 31 décembre 2003</b>			28			
*** = y compris les cessations d'activité			28= (cheptels infectés en 99) - (cheptels requalifiés en 99) = (11+12)-27			
<b>D) LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE TUMORALE DURANT L'ANNEE 2003</b>						
Nombre de bovins atteints de LBE tumorale découverts à l'abattoir			29			
Nombre de bovins atteints de LBE tumorale découverts en exploitation			30			
<b>Nbre de cheptels dans lesquels il y a eu un bovin atteint de LBE tumorale</b>			31			
Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels			32			
Nombre de bovins atteints de LBE dans ces cheptels			33			
<b>E) ABATTAGES REALISES POUR LEUCOSE BOVINE AU COURS DE L'ANNEE 2003</b>						
Type d'Abattage	Type de cheptels	Délai d'abattage	Nombre de cheptels	Nombre d'animaux éliminés		
				infectés	contaminés	TOTAL
Abattage partiel	à qualification suspendue *	1 mois	34	**40		=40
		6 mois	35	**41		=41
	Cheptels infectés	1 mois	36	42		=42
		6 mois	37	43		=43
Abattage total	Cheptels infectés	1 mois	38	44	46	=44+46
		6 mois	39	45	47	=45+47
<b>TOTAL</b>			=34+35+36+37+38+39	=40+41+42+43+44+45	=46+47	48=total
<i>Dont bovins qui ne seront pas indemnisés par l'Etat parmi les abattus (case 48)</i>						49
* Par ex : article 14 ou 21 de l'arrêté ministériel du 31 décembre 1990						
** Infecté = animal séro-positif éliminé sur ordre du DSV, même si le cheptel n'est jamais déclaré infecté						
<b>F) BILAN DES ANALYSES REALISEES EN 2003</b>						
Type d'analyses	Analyses prises en charge par l'Etat	Analyses NON prises en charge par l'Etat		Total 2003		
IDG sérum individuel	50	contrôles assainissement des cheptels infectés	54	accès/maintien qualification off. indemne + contrôles achats		=50+54
ELISA sérum individuel	51		55			=51+55
ELISA sérum mélange	52	accès ou maintien qualification indemne	56	Analyses complémentaires		=52+56
ELISA lait mélange	53		57			=53+57

## TABLEAU LEU 3 : LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE

### G) OPERATIONS DANS LES CHEPTELS A QUALIFICATION SUSPENDUE



Département :

N° :

Contact DSV :

: ☎

## TABLEAU LEU 4 : PROPHYLAXIE DE LA LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE COMPTE RENDU FINANCIER : CREDITS UTILISES EN 2002

**INTERVENTIONS  
(Honoraires vétérinaires)**

	ETAT			CONSEIL GENERAL	GDS	ELEVEUR (estimation)	TOTAL PAR RUBRIQUE
	Nombre	Tarif	Montant				
Visites d'exploitations		3,05 €					
Prélèvements de sang		0,76 €					
<b>TOTAL</b>				1A	1B	1C	1D
							1A+1B+1C+1D

**INDEMNITES ET SUBVENTIONS (Aux éleveurs)**

Abattages de bovins		Autre					
		183 €					
		260 €					
		305 €					
<b>TOTAL</b>				2A	2B	2C	2D
							2A+2B+2C+2D

**FONCTIONNEMENT DES LABORATOIRES**

Subvention L.V.D. (ELISA mélange)		1,07 €					
Subvention L.V.D. (ELISA/IDG individuelles)		0,76 €					
Subvention L.I.L. (ELISA mélange)		1,07 €					
Prise en charge des analyses dans les cheptels en suspension (1)							
(1) : article 4.B de l'arrêté du 31 décembre 1990 modifié par l'arrêté du 4 février 1998			<b>TOTAL</b>	3A	3B	3C	3D
							3A+3B+3C+3D

**DIVERS**

			<b>TOTAL</b>	4A	4B	4C	4D
							4A+4B+4C+4D
<b>TOTAL PAR FINANCEUR</b>				1A+2A+3A+4A	1B+2B+3B+4B	1C+2C+3C+4C	1D+2D+3D+4D
							TOTAL

# TABLEAU BRU 1 : BRUCELLOSE BOVINE

## A) EFFECTIFS BOVINS PRIS EN CHARGE (P.E.C.) ET MODE DE PROPHYLAXE



Nbre de cheptels soumis à la prophylaxie de la brucellose (PEC)	1
Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels	2
Nbre de cheptels d'engraissement dérogatoires (art. 17 de l'arrêté du 20/03/90)	3
Nombre de cheptels contrôlés uniquement par sérologie en 2003	4
Nombre de cheptels contrôlés uniquement par Ring-Test en 2003	5
Nombre de cheptels contrôlés à la fois par Ring-Test et par sérologie en 2003	6
Nbre de cheptels non dérogatoires et non contrôlés en 2003 (cheptels réfractaires)	7

$3+4+5+6+7=1$

Rythme des contrôles par Ring-Test (M : mensuel, T : trimestriel, SO : sans objet\*)

\* = département où les Ring Test ne sont pas utilisés

## B) EVOLUTION DE L'INFECTION DURANT L'ANNEE 2002



### 1) Prévalence et incidence

Nombre de cheptels anciennement infectés en 2003 (31/12/2002)	8
Nombre de cheptels nouvellement infectés en 2003 (Incidence cheptels) (si la déclaration d'infection a eu lieu après le 1 <sup>er</sup> janvier 2003)	9
Nombre total de cheptels infectés en 2003 (Prévalence cheptels) (=cheptels anciennement infectés + cheptels nouvellement infectés)	$=8+9$
Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels	10

### 2) Analyse de l'incidence = cheptels nouvellement infectés (case 9)

#### a) historique des cheptels nouvellement infectés :

Nbre de ces cheptels ayant déjà été infectés puis requalifiés entre 2000 et 2003	11
Nbre de ces cheptels ayant connu des sérologies atypiques entre 2000 et 2003	12

\* Il s'agit de cheptels qui ont été considérés et "traités" comme atypiques puis requalifiés avant d'être finalement reconnus infectés

#### b) nombre de cheptels découverts nouvellement infectés à la suite...

... d'un dépistage réglementaire de maintien de qualification par ring test	13
... d'un dépistage réglementaire de maintien de qualification par sérologie	14
... d'une enquête épidémiologique autour d'un foyer de brucellose	15
... d'un avortement déclaré et reconnu brucellique	16
... d'un contrôle de transhumance	17
... d'un contrôle d'introduction (action en redhibition)	18
... d'autre chose (préciser)	19

$13+14+15+16+17+18+19=9$

#### c) nombre de cheptels nouvellement infectés dont l'origine de la contamination la plus probable est ...

... le contact au voisinage d'un foyer de brucellose	20
... l'introduction d'un animal brucellique	21
... la résurgence dans un ancien foyer de brucellose	22
... inconnue	23

$20+21+22+23=9$

Département :

N° :

Contact DSV :

Téléphone :

## TABLEAU BRU 2 : BRUCELLOSE BOVINE

### **C) QUALIFICATION DES CHEPTELS**



Nombre de cheptels officiellement indemnes au 31 décembre 2003 *	24
--	----

Nombre de cheptels indemnes au 31 décembre 2003	25
---	----

Nombre de cheptels non qualifiés au 31 décembre 2003 **	26
---	----

\* = y compris les cheptels d'engraissement dérogataires

\*\* = cheptels nouveaux en cours de qualif + cheptels à qualif suspendue + cheptels infectés au 31/12+cheptels réfractaires

Nombre total de cheptels infectés et requalifiés en 2003 ***	27
--	----

\*\*\*= y compris les cessations d'activité

Nombre total de cheptels encore infectés au 31 décembre 2003	28
--	----

28= (cheptels infectés en 2002) - (cheptels requalifiés en 2002) = (8+9)-27

4

5

### **D) BRUCELLOSE BOVINE REPUTEE CONTAGIEUSE**



Nombre de vaches de plus de 2 ans dans le département	29
---	----

Nombre d'avortements déclarés durant l'année 2003	30
---	----

6

Nombre d'avortements brucelliques	31
-----------------------------------	----

7

Nombre de cheptels ayant eu un ou plusieurs avortements brucelliques en 2003	32
--	----

8

Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels	33
---	----



### **E) ABATTAGES REALISES POUR BRUCELLOSE BOVINE EN 2003**

Type d'abattage	Type de cheptels	Nombre de cheptels	Nombre de bovins éliminés		
			infectés	contaminés	TOTAL
PARTIEL	à qualification suspendue *	34	** 39		=39
	à brucellose MRC	35	40		=40
	à brucellose Latente	36	41		=41
TOTAL	à brucellose MRC	37	42	44	=42+44
	à brucellose Latente	38	43	45	=43+45
<b>TOTAL</b>		$=34+35+36+37+38$	$=39+40+41+42+43$	$=44+45$	46=total
<i>Dont bovins qui ne seront pas indemnisés par l'Etat parmi les abattus (case 46)</i>					47

\* Article 15 de l'arrêté ministériel du 20 mars 1990...

\*\* Dans ce cas "animal infecté éliminé" = animal séro-positif éliminé sur ordre du DSV, même si le cheptel n'est jamais déclaré infecté

9

### **H) BILAN DES ANALYSES DE LABORATOIRES REALISEES EN 2003**

Il s'agit des analyses réalisées pour votre département (quelque soit le laboratoire)

	Nombre d'analyses réalisées :				
	E.A.T.	R.F.C.	Ring test	Bactérioscopie	Bactérioculture
Prophylaxie collective	51	52	53		
Police sanitaire	54	55		56	57
Prophylaxie collective	Elisa Sang	Elisa Lait			
	58	59			
Police sanitaire	60				

## TABLEAU BRU 3 : BRUCELLOSE BOVINE

### **F) OPERATIONS DANS LES CHEPTELS A QUALIFICATION SUSPENDUE**

Nombre de cheptels dont la qualification a été suspendue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 31 décembre 2003

suite à l'apparition de résultats sérologiques positifs lors de la prophylaxie

58

Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels

59

Nombre de cheptels soumis au protocole classique visé à l'article 15 de l'arrêté ministériel du 20 mars 1990 (NS n° 8148 du 8/10/90) (fiche n°2)	60
--	----

58=60+61

Nombre de cheptels soumis à un protocole de surveillance de sérologie atypique (NS 8054 du 17 mars 93)	61
Dont nombre de cheptels où l'on a utilisé la brucelline	62

#### **Situation au 31 décembre 2003**

Nombre de cheptels		
ayant été requalifiés	déclarés infectés	en cours de suspension
63	64	65

63+64+65=60

#### **Situation au 31 décembre 2003**

Nombre de cheptels		
ayant été requalifiés	déclarés infectés	en cours de suspension
66	67	68

66+67+68=61

Nombre de bovins à sérologie atypique dans ces cheptels	69
==> dont bovins qui se sont séro-négatifs :	70
==> dont bovins réformés par l'éleveur :	71
==> dont bovins éliminés sur ordre du DSV :	72
Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels	73

70+71+72=69

*Afin de connaître le devenir des cheptels en cours de suspension au 31/12/03 (case 65 et 68), indiquer leur situation à la date où vous remplissez le questionnaire (délai maximum = 15/03/04)*

#### **Situation au ..... / ..... /2004**

Nombre de cheptels		
ayant été requalifiés	déclarés infectés	en cours de suspension
74	75	76

74+75+76=65

#### **Situation au ..... / ..... /2004**

Nombre de cheptels		
ayant été requalifiés	déclarés infectés	en cours de suspension
77	78	79

77+78+79=68

Nombre de bovins à sérologie atypique dans ces cheptels	80
==> dont bovins qui se sont séro-négatifs :	81
==> dont bovins réformés par l'éleveur :	82
==> dont bovins éliminés sur ordre du DSV :	83
Nombre de bovins de plus de 12 mois dans ces cheptels	84

81+82+83=80

Département :

N° :

Contact DSV :

Téléphone :

**TABLEAU BRU 4 : BRUCELLOSE BOVINE**  
**COMPTE RENDU FINANCIER : CREDITS UTILISES EN 2003**

**I) HONORAIRES DES VETERINAIRES SANITAIRES**



<i>Honoraires des vétérinaires sanitaires</i>	Nombre	Tarif	Montant TTC
Visites d'exploitations			
Intradermobrucellinations			
Prélèvements sanguins			
Prélèvements pour analyses bactériologiques			
Actes d'identification des animaux		1/5 AMO	
Actes de marquage des animaux		1/5 AMO	
Rapports demandés par l'administration			
Frais de déplacements des vétérinaires sanitaires	km	F/km	
		<b>TOTAL TTC</b>	

**II) FRAIS D'ANALYSES**



	Nombre	Tarif	Montant TTC
Examens sérologiques EAT			
Examens sérologiques FC			
Examens sérologiques ELISA			
Subvention LIL (ELISA ou RT)			
Examens bactériologiques : bactérioscopie			
Examens bactériologiques : bactérioculture			
Frais d'envoi des prélèvements			
		<b>TOTAL TTC</b>	

**III) INDEMNITES**



	Nombre	Tarif	Montant TTC
Abattages de bovins		229 €	
		Autre	
Désinfection			
		<b>TOTAL TTC</b>	

**DIVERS**

--	--	--	--

TOTAL

TOTAL TTC ETAT

**II) PARTICIPATIONS EVENTUELLES D'AUTRES FINANCEURS**

Montant

Conseil général	
GDS	
Autres (à préciser)	

Département :

N° :

Contact DSV :

Téléphone :

# TABLEAU BROU 1 : BRUCELLOSE OVINE ET CAPRINE

## A) EFFECTIFS PRIS EN CHARGE (P.E.C.) ET MODE DE PROPHYLAXIE



Cheptels à majorité de  
Caprins Ovins

### Nbre de cheptels ovins ou caprins du département (Estimation)

A1 B1

Nombre d'ovins et de caprins de plus de 6 mois dans ces cheptels

A2 B2

### Nombre de cheptels ovins et caprins pris en charge (PEC)

A3 B3

Nombre d'ovins et de caprins de plus de 6 mois dans ces cheptels

A4 B4

Nombre de cheptels PEC effectivement contrôlés en 2003

A5 B5

Nombre de cheptels PEC non contrôlés en 2003

A6 B6

### Rythme des contrôles (A : annuel, T : triennal, autre : préciser)

A7 B7

$A5+A6=A3$   $B5+B6=B3$

## B) EVOLUTION DE L'INFECTION EN 2003



Cheptels à majorité de  
Caprins Ovins

### Nombre de cheptels anciennement infectés en 2003

(si le cheptel était déjà infecté au 31 décembre 2002)

A8 B8

### Nombre de cheptels nouvellement infectés en 2003

INCIDENCE  
CHEPTELS

A9 B9

### Nombre total de cheptels infectés en 2003

PREVALENCE  
CHEPTELS

$=A8+A9$   $=B8+B9$

(anciennement et nouvellement)

Nombre d'ovins et de caprins de plus de 6 mois dans ces cheptels

A10 B10

Nbre d'ovins nouvellement infectés dans ces cheptels

INCIDENCE  
ANIMAUX

A11 B11

Nbre de caprins nouvellement infectés dans ces cheptels

A12 B12

Nbre total d'ovins infectés dans ces cheptels

PREVALENCE  
ANIMAUX

A13 B13

Nbre total de caprins infectés dans ces cheptels

A14 B14

### Nombre de cheptels infectés requalifiés en 2003 \*

A15 B15

\* : y compris les cessations

### Nombre de cheptels encore infectés au 31 décembre 2003

$=(A8+A9)-A15$   $=(B8+B9)-B15$

## C) QUALIFICATION DES CHEPTELS AU 31/12/2003



Cheptels à majorité de  
Caprins Ovins

Cheptels caprins exclusifs qualifiés "officiellement indemnes de brucellose"

A16

B17

Cheptels ovins exclusifs qualifiés "officiellement indemnes de brucellose"

B18

Cheptels ovins exclusifs qualifiés "indemnes de brucellose"

B19

Cheptels mixtes ov/cp qualifiés "officiellement indemnes de brucellose"

B20

Cheptels mixtes ov/cp qualifiés "indemnes de brucellose"

B21

Cheptels non qualifiés au 31 décembre 2003 (=y compris les infectés)

B22

dont cheptels ovins exclusifs "considérés comme assainis" \*

B23

dont cheptels caprins exclusifs "considérés comme assainis" \*

B24

dont cheptels mixtes ov/cp "considérés comme assainis" \*

B25

dont cheptels en suspension de qualification

B26

dont cheptels infectés

B27

\* Au sens de l'article 33 § 3 de l'arrêté du 13 octobre 1998

Total

=total

$(16+17+18+19+20+21 = total et = 3)$

Département :

N° :

Contact DSV :

Téléphone :

## TABLEAU BROC 2 : BRUCELLOSE OVINE ET CAPRINE

### E) ABATTAGES POUR BRUCELLOSE OVINE ET CAPRINE EN 2003

Types de cheptels	Nombre de cheptels	Nombre de caprins abattus		Nombre d'ovins abattus	
		infectés	contaminés	infectés	contaminés
Cheptels à majorité de caprins	<i>suspendus ** abattage partiel</i>	A25	** A28		** A32
	infectés abattage partiel	A26	A29		A33
	infectés abattage total	A27	A30	A31	A34 A35
Cheptels à majorité d'ovins	<i>suspendus ** abattage partiel</i>	B25	B28		B32
	infectés abattage partiel	B26	B29		B33
	infectés abattage total	B27	B30	B31	B34 B35
Total					
Total par espèces		Caprins :	A36	Ovins :	B36
Dont animaux qui ne seront pas indemnisés par l'Etat sur l'ensemble des abattus (cases A36/B36)		Caprins :	A37	Ovins :	B37

\*\* Dans ce cas "animal infecté éliminé" = animal séro-positif éliminé sur ordre du DSV, même si le cheptel n'est jamais déclaré infecté

### G) VACCINATIONS ANTIBRUCELLIQUES REALISEES EN 2003

Nombre total de cheptels mixtes où la vaccination est pratiquée	38
Nombre total de cheptels ovins où la vaccination est pratiquée	39
Nombre total de caprins vaccinés en 2003	40
Nombre total d'ovins vaccinés en 2003	41

### H) TRANSHUMANCE OVINE ET CAPRINE EN 2003

Nombre de cheptels du département transhumant dans le département	42
Nombre de cheptels du département transhumant à l'extérieur du département	43

Indiquez les départements ou pays de destination et le nombre de cheptels correspondant

--	--	--	--	--	--

Nombre de cheptels extérieurs au département transhumant dans le département

44

Indiquez les départements ou pays d'origine et le nombre de cheptels correspondant

--	--	--	--	--	--

Nombre de cheptels ayant fait l'objet d'un contrôle au retour de transhumance

45

Nombre d'ovins et de caprins contrôlés à l'introduction au retour de transhumance

46

### I) BILAN DES ANALYSES DE LABORATOIRES REALISEES EN 2003

Il s'agit des analyses réalisées pour votre département (quelque soit le laboratoire)	Nombre d'analyses réalisées :			
	E.A.T.	R.F.C.	Bactérioscopie	Bactérioculture
Prophylaxie collective	47	49		
Police sanitaire	48	50	51	52

# TABLEAU BROC 2 BIS : BRUCELLOSE OVINE ET CAPRINE

## J) OPERATIONS DANS LES CHEPTELS OVINS A QUALIFICATION SUSPENDUE

Nombre de cheptels **OVINS** dont la qualification a été suspendue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 31 décembre 2003 suite à l'apparition de résultats sérologiques positifs

53

Nombre d'animaux de plus de 6 mois dans ces cheptels

54

$$53 = 55 + 56$$

Nombre de cheptels <b>OVINS</b> soumis à une procédure de suspension après contrôle positif lors d'une transaction	55
Dont nombre de cheptels où l'on a utilisé la brucelline	

Nombre de cheptels <b>OVINS</b> soumis à une procédure de suspension après contrôle positif lors de prophylaxie	56
Dont nombre de cheptels où l'on a utilisé la brucelline	

### Situation au 31 décembre 2003

Nombre de cheptels		
en cours de suspension	déclarés infectés	ayant été requalifiés
57	58	59
$57 + 58 + 59 = 55$		

### Situation au 31 décembre 2003

Nombre de cheptels		
ayant été requalifiés	déclarés infectés	en cours de suspension
60	61	62
$60 + 61 + 62 = 56$		

63 Nombre d'animaux à sérologie non négative dans ces cheptels

68

64 ==> dont animaux qui se sont révélés indemnes :

69

65 dont animaux réformés par l'éleveur : (éventuellement)

70

66 dont animaux éliminés sur ordre du DSV : (éventuellement)

71

67 Nombre d'animaux de plus de 6 mois dans ces cheptels

72

$$64 + 65 + 66 = 63$$

$$69 + 70 + 71 = 68$$

Afin de connaître le devenir des cheptels en cours de suspension au 31/12/03 (cases 57 et 62), indiquer leur situation à la date où vous remplissez le questionnaire (délai maximum = 15/03/04)

### Situation au ..... / ..... /2004

Nombre de cheptels		
en cours de suspension	déclarés infectés	ayant été requalifiés
73	74	75
$73 + 74 + 75 = 57$		

### Situation au ..... / ..... /2004

Nombre de cheptels		
ayant été requalifiés	déclarés infectés	en cours de suspension
76	77	78
$76 + 77 + 78 = 62$		

79 Nombre d'animaux à sérologie non négative dans ces cheptels

84

80 ==> dont animaux qui se sont avérés indemnes

85

81 dont animaux réformés par l'éleveur : (éventuellement)

86

82 dont animaux éliminés sur ordre du DSV : (éventuellement)

87

83 Nombre d'animaux de plus de 6 mois dans ces cheptels

88

$$80 + 81 + 82 + 79$$

$$85 + 86 + 87 + 84$$

# TABLEAU BROU 2 TER : BRUCELLOSE OVINE ET CAPRINE

## K) OPERATIONS DANS LES CHEPTELS CAPRINS A QUALIFICATION SUSPENDUE

Nombre de cheptels **CAPRINS** dont la qualification a été suspendue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 31 décembre 2003 suite à l'apparition de résultats sérologiques positifs

89

Nombre d'animaux de plus de 6 mois dans ces cheptels

90

Nombre de cheptels <b>CAPRINS</b> soumis à une procédure de suspension après contrôle positif lors d'une transaction	91
Dont nombre de cheptels où l'on a utilisé la brucelline	

89=91+92

Nombre de cheptels <b>CAPRINS</b> soumis à une procédure de suspension après contrôle positif lors de prophylaxie	92
Dont nombre de cheptels où l'on a utilisé la brucelline	

### Situation au 31 décembre 2003

Nombre de cheptels		
en cours de suspension	déclarés infectés	ayant été requalifiés
93	94	95

93+94+95=91

### Situation au 31 décembre 2003

Nombre de cheptels		
ayant été requalifiés	déclarés infectés	en cours de suspension
96	97	98

96+97+98=92

99	Nombre d'animaux à sérologie non négative dans ces cheptels	104
100	==> dont animaux qui se sont révélés indemnes :	105
101	dont animaux réformés par l'éleveur : (éventuellement)	106
102	dont animaux éliminés sur ordre du DSV : (éventuellement)	107
103	Nombre d'animaux de plus de 6 mois dans ces cheptels	108

100+101+102=99

105+106+107=104

Afin de connaître le devenir des cheptels en cours de suspension au 31/12/03 (cases 93 et 98), indiquer leur situation à la date où vous remplissez le questionnaire (délai maximum = 15/03/04)

### Situation au ..... / ..... /2004

Nombre de cheptels		
en cours de suspension	déclarés infectés	ayant été requalifiés
109	110	111

73+74+75=57

### Situation au ..... / ..... /2004

Nombre de cheptels		
ayant été requalifiés	déclarés infectés	en cours de suspension
112	113	114

76+77+78=62

115	Nombre d'animaux à sérologie non négative dans ces cheptels	120
116	==> dont animaux qui se sont avérés indemnes	121
117	dont animaux réformés par l'éleveur : (éventuellement)	122
118	dont animaux éliminés sur ordre du DSV : (éventuellement)	123
119	Nombre d'animaux de plus de 6 mois dans ces cheptels	124

116+117+118=115

121+122+123=120

Département :

N° :

Contact DSV :

Téléphone :

**TABLEAU BROU 3 : BRUCELLOSE OVINE ET CAPRINE**  
**COMPTE RENDU FINANCIER : CREDITS UTILISES EN 2003**

**I) HONORAIRES DES VETERINAIRES SANITAIRES**



<i>Honoraires des vétérinaires sanitaires</i>	Nombre	Tarif	Montant TTC
Visites d'exploitations			
Vaccinations		1,07 €	
Intradermobrucellinations			
Prélèvements sanguins			
Prélèvements pour analyses bactériologiques			
Actes d'identification des animaux		1/10 AMO	
Actes de marquage des animaux		1/10 AMO	
Rapports demandés par l'administration			
Frais de déplacements des vétérinaires sanitaires	km	F/km	
		TOTAL TTC	

**2) Frais d'analyses**



	Nombre	Tarif	Montant TTC
Examens sérologiques EAT			
Examens sérologiques FC			
Examens bactériologiques : bactérioscopie			
Examens bactériologiques : bactérioculture			
Frais d'envoi des prélèvements			
		TOTAL TTC	

**3) Indemnités**



	Nombre	Tarif	Montant TTC
<b>Abattages d'ovins ou de caprins</b>		45,73 €	
<b>Abattages d'ovins ou de caprins (sélection)</b>		76,22 €	
<b>Abattages d'ovins ou de caprins (AM 30/03/01)</b>			
Désinfection			
		TOTAL TTC	

**DIVERS**

	<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL TTC ETAT</b>		

**II) PARTICIPATIONS EVENTUELLES D'AUTRES FINANCEURS**

	Montant
Conseil général	
GDS	
Autres (à préciser)	

Département :

N° :

☎ :

Département :	N° :	Contact DSV :
---------------	------	---------------

## TABLEAU FA 1 : POLICE SANITAIRE DE LA FIEVRE APHTEUSE

### I) SUSPICIONS AU COURS DE L'ANNEE 2003

	Nombre
Nombre de suspicions en 2003	
<i>dont suspicions avec prélèvements</i>	
<i>dont suspicions non légitimées</i>	

### II) DEPENSES DE POLICE SANITAIRE ENGAGEES PAR L'ETAT (TTC)

#### *1) Honoraires des vétérinaires sanitaires pour suspicions*

	Nombre	Tarif	Montant TTC
Visites d'exploitations où la fièvre aphteuse est suspectée (= visites de suspicion)		3 AMO	
Heures de présence dans une exploitation suspecte (si la visite de suspicion dure plus d'une 1/2 heure)		6 AMO	
Heures de présence lors de visite d'exploitation ou de vaccination d'urgence en cas d'épizootie		6 AMO	
Prélèvements sanguins		1/5 AMO	
Prélèvements de lait			
Prélèvements cutanés		1/2 AMO	
Prélèvements d'aphtes ou de muqueuses		1/2 AMO	

#### *2) Autres Honoraires des vétérinaires sanitaires*

	Nombre	Tarif	Montant TTC
Visites Epidémiologiques		3 AMO	
Visites pour l'établissement des autorisations de mouvements d'aniamux		6 AMO	

Rapports demandés par l'administration			
Frais de déplacements des vétérinaires sanitaires	km	F/km	

**TOTAL TTC**

	Nombre	Tarif	Montant TTC
Examens sérologiques			
Examens virologiques			
Examens histologiques			
<b>TOTAL TTC</b>			

	Montant TTC
Entretien des plans départementaux d'intervention	

**TOTAL TTC ETAT**

Département :	N° :	Contact DSV :	☎ :
---------------	------	---------------	-----

## FIEVRE APHTEUSE

**TABLEAU TRB1 : TREMBLANTE OVINE ET CAPRINE****ANNEE 2003****Surveillance**

CHEPTELS	
OVINS	CAPRINS

Nombre de cheptels dans lesquels au moins une suspicion clinique a été posée		
Nombre total de prélèvements réalisés pour suspicion clinique		
Nombre total de tests rapides effectués à l'abattoir		
Nombre total de tests rapides effectués à l'équarrissage		

**Statistiques d'éradication**

Nombre total de nouveaux cheptels concernés par un APDI tremblante en 2003		
Nombre total de nouveaux cheptels concernés par un APMS de suivi tremblante en 2003		

*Parmi ces cheptels, combien ont été repérés à la suite :*

d'une suspicion clinique en élevage		
d'une suspicion clinique ante-mortem à l'abattoir		
d'un test rapide en abattoir		
d'un test rapide en équarrissage		

Nombre total d'animaux dans les cheptels placés sous APDI ou issus de cheptels* sous APDI		
Nombre total d'ovins génotypés résistants dans le cadre d'un APDI ou issus de cheptels* sous APDI		sans objet
Nombre total d'ovins génotypés sensibles dans le cadre d'un APDI ou issus de cheptels* sous APDI		sans objet
Nombre total d'ovins génotypés très sensibles dans le cadre d'un APDI ou issus de cheptels* sous APDI		sans objet
Nombre total d'animaux marqués éliminés dans le cadre d'un APDI ou issus de cheptels* sous APDI		
Nombre total d'animaux testés dans les cheptels placés sous APMS de suivi		

*\* : il s'agit des cheptels concernés par les articles 8-IV (ovins) et 8-III (caprins) des arrêtés du 27 janvier 2003 relatifs à la tremblante*

Département :	Contact DSV :																																																												
<b>TABLEAU TRB2 : POLICE SANITAIRE DE LA TREMBLANTE</b>																																																													
<b>ANNEE 2003</b>																																																													
<b>DEPENSES DE POLICE SANITAIRE ENGAGEES PAR L'ETAT</b>																																																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Nombre</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Tarif HT</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Montant HT</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th style="text-align: center;">OVINS</th> <th style="text-align: center;">CAPRINS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>1) Honoraires des vétérinaires sanitaires</b></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Visites de l'animal suspect de tremblante et de l'exploitation par le vétérinaire sanitaire</td><td></td><td style="text-align: center;">3 AMO</td><td></td></tr> <tr> <td>Euthanasie de l'animal suspect</td><td></td><td style="text-align: center;">1 AMO</td><td></td></tr> <tr> <td>Réalisation enquête épidémiologique initiale</td><td></td><td style="text-align: center;">4 AMO</td><td></td></tr> <tr> <td>Visite d'exploitation sous APDI</td><td></td><td style="text-align: center;">3 AMO</td><td></td></tr> <tr> <td>Visites d'exploitation faisant l'objet d'un suivi sanitaire</td><td></td><td style="text-align: center;">4 AMO</td><td></td></tr> <tr> <td>Prélèvements et transport de la tête</td><td></td><td style="text-align: center;">23 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Prélèvement sang pour génotypage</td><td></td><td style="text-align: center;">0,1 AMO</td><td style="background-color: #cccccc;">sans objet</td></tr> <tr> <td>Marquage des animaux</td><td></td><td style="text-align: center;">0,1 AMO</td><td></td></tr> <tr> <td>Frais de déplacements des vétérinaires sanitaires</td><td style="text-align: center;">km</td><td style="text-align: center;">€/km</td><td></td></tr> <tr> <td>Euthanasie des animaux</td><td style="text-align: center;">h</td><td style="text-align: center;">6 AMO/h</td><td></td></tr> <tr> <td>Prélèvements du système nerveux central (obex)</td><td></td><td style="text-align: center;">1 AMO</td><td></td></tr> <tr> <td><i>1 AMO = 11,68 € HT en 2003</i></td><td></td><td style="text-align: center;">TOTAL HT</td><td></td></tr> </tbody> </table>			Nombre	Tarif HT	Montant HT			OVINS	CAPRINS	<b>1) Honoraires des vétérinaires sanitaires</b>				Visites de l'animal suspect de tremblante et de l'exploitation par le vétérinaire sanitaire		3 AMO		Euthanasie de l'animal suspect		1 AMO		Réalisation enquête épidémiologique initiale		4 AMO		Visite d'exploitation sous APDI		3 AMO		Visites d'exploitation faisant l'objet d'un suivi sanitaire		4 AMO		Prélèvements et transport de la tête		23 €		Prélèvement sang pour génotypage		0,1 AMO	sans objet	Marquage des animaux		0,1 AMO		Frais de déplacements des vétérinaires sanitaires	km	€/km		Euthanasie des animaux	h	6 AMO/h		Prélèvements du système nerveux central (obex)		1 AMO		<i>1 AMO = 11,68 € HT en 2003</i>		TOTAL HT	
	Nombre	Tarif HT	Montant HT																																																										
		OVINS	CAPRINS																																																										
<b>1) Honoraires des vétérinaires sanitaires</b>																																																													
Visites de l'animal suspect de tremblante et de l'exploitation par le vétérinaire sanitaire		3 AMO																																																											
Euthanasie de l'animal suspect		1 AMO																																																											
Réalisation enquête épidémiologique initiale		4 AMO																																																											
Visite d'exploitation sous APDI		3 AMO																																																											
Visites d'exploitation faisant l'objet d'un suivi sanitaire		4 AMO																																																											
Prélèvements et transport de la tête		23 €																																																											
Prélèvement sang pour génotypage		0,1 AMO	sans objet																																																										
Marquage des animaux		0,1 AMO																																																											
Frais de déplacements des vétérinaires sanitaires	km	€/km																																																											
Euthanasie des animaux	h	6 AMO/h																																																											
Prélèvements du système nerveux central (obex)		1 AMO																																																											
<i>1 AMO = 11,68 € HT en 2003</i>		TOTAL HT																																																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Nombre</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Tarif HT</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Montant HT</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th style="text-align: center;">OVINS</th> <th style="text-align: center;">CAPRINS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>2) Frais de laboratoires</b></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Prélèvement et conditionnement du SNC</td><td></td><td style="text-align: center;">23 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Examens histopathologiques (AFSSA Niort ou ENVT)</td><td></td><td style="text-align: center;">38 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Génotypages des ovins : police sanitaire</td><td></td><td style="text-align: center;">15,24 / 17 €</td><td style="background-color: #cccccc;">sans objet</td></tr> <tr> <td>Génotypages des ovins : échantillon aléatoire</td><td></td><td style="text-align: center;">15,24 / 17 €</td><td style="background-color: #cccccc;">sans objet</td></tr> <tr> <td>Génotypages des ovins : animaux positifs</td><td></td><td style="text-align: center;">15,24 / 17 €</td><td style="background-color: #cccccc;">sans objet</td></tr> <tr> <td>Tests rapides en équarrissage : surveillance</td><td></td><td style="text-align: center;">41,5 €</td><td style="background-color: #cccccc;">sans objet</td></tr> <tr> <td>Tests rapides en équarrissage: APDI</td><td></td><td style="text-align: center;">41,5 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Tests rapides en équarrissage: APMS de suivi</td><td></td><td style="text-align: center;">41,5 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Tests rapides en abattoir: surveillance</td><td></td><td style="text-align: center;">41,5 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Tests rapides en abattoir: APMS de suivi</td><td></td><td style="text-align: center;">41,5 €</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td style="text-align: center;">TOTAL HT</td><td></td></tr> </tbody> </table>			Nombre	Tarif HT	Montant HT			OVINS	CAPRINS	<b>2) Frais de laboratoires</b>				Prélèvement et conditionnement du SNC		23 €		Examens histopathologiques (AFSSA Niort ou ENVT)		38 €		Génotypages des ovins : police sanitaire		15,24 / 17 €	sans objet	Génotypages des ovins : échantillon aléatoire		15,24 / 17 €	sans objet	Génotypages des ovins : animaux positifs		15,24 / 17 €	sans objet	Tests rapides en équarrissage : surveillance		41,5 €	sans objet	Tests rapides en équarrissage: APDI		41,5 €		Tests rapides en équarrissage: APMS de suivi		41,5 €		Tests rapides en abattoir: surveillance		41,5 €		Tests rapides en abattoir: APMS de suivi		41,5 €				TOTAL HT					
	Nombre	Tarif HT	Montant HT																																																										
		OVINS	CAPRINS																																																										
<b>2) Frais de laboratoires</b>																																																													
Prélèvement et conditionnement du SNC		23 €																																																											
Examens histopathologiques (AFSSA Niort ou ENVT)		38 €																																																											
Génotypages des ovins : police sanitaire		15,24 / 17 €	sans objet																																																										
Génotypages des ovins : échantillon aléatoire		15,24 / 17 €	sans objet																																																										
Génotypages des ovins : animaux positifs		15,24 / 17 €	sans objet																																																										
Tests rapides en équarrissage : surveillance		41,5 €	sans objet																																																										
Tests rapides en équarrissage: APDI		41,5 €																																																											
Tests rapides en équarrissage: APMS de suivi		41,5 €																																																											
Tests rapides en abattoir: surveillance		41,5 €																																																											
Tests rapides en abattoir: APMS de suivi		41,5 €																																																											
		TOTAL HT																																																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Nombre</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Tarif</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Montant</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th style="text-align: center;">OVINS</th> <th style="text-align: center;">CAPRINS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>3) Indemnités payées aux éleveurs</b></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Elimination des animaux suspects</td><td></td><td style="text-align: center;">45,73 ou 76,22 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Elimination des animaux marqués</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Désinfection des locaux</td><td></td><td style="text-align: center;">228,67 €</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td style="text-align: center;">TOTAL</td><td></td></tr> </tbody> </table>			Nombre	Tarif	Montant			OVINS	CAPRINS	<b>3) Indemnités payées aux éleveurs</b>				Elimination des animaux suspects		45,73 ou 76,22 €		Elimination des animaux marqués				Désinfection des locaux		228,67 €				TOTAL																																	
	Nombre	Tarif	Montant																																																										
		OVINS	CAPRINS																																																										
<b>3) Indemnités payées aux éleveurs</b>																																																													
Elimination des animaux suspects		45,73 ou 76,22 €																																																											
Elimination des animaux marqués																																																													
Désinfection des locaux		228,67 €																																																											
		TOTAL																																																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 30%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Nombre</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Tarif HT</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">Montant HT</th> </tr> <tr> <th></th> <th></th> <th style="text-align: center;">OVINS</th> <th style="text-align: center;">CAPRINS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>4) Autres dépenses</b></td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Frais de transport jusqu'à l'équarrissage</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Frais de section de têtes</td><td></td><td style="text-align: center;">7,65 €</td><td></td></tr> <tr> <td>Frais d'élimination des animaux en équarrissage</td><td></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td></td><td></td><td style="text-align: center;">TOTAL HT</td><td></td></tr> </tbody> </table>			Nombre	Tarif HT	Montant HT			OVINS	CAPRINS	<b>4) Autres dépenses</b>				Frais de transport jusqu'à l'équarrissage				Frais de section de têtes		7,65 €		Frais d'élimination des animaux en équarrissage						TOTAL HT																																	
	Nombre	Tarif HT	Montant HT																																																										
		OVINS	CAPRINS																																																										
<b>4) Autres dépenses</b>																																																													
Frais de transport jusqu'à l'équarrissage																																																													
Frais de section de têtes		7,65 €																																																											
Frais d'élimination des animaux en équarrissage																																																													
		TOTAL HT																																																											
<b>TOTAL GENERAL ETAT</b>																																																													
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="width: 40%; text-align: center;">Montant</th> </tr> <tr> <th></th> <th style="text-align: center;">OVINS</th> <th style="text-align: center;">CAPRINS</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>PARTICIPATIONS EVENTUELLES D'AUTRES FINANCEURS</b></td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Conseil général</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>GDS</td><td></td><td></td></tr> <tr> <td>Autres (à préciser)</td><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>			Montant		OVINS	CAPRINS	<b>PARTICIPATIONS EVENTUELLES D'AUTRES FINANCEURS</b>			Conseil général			GDS			Autres (à préciser)																																													
	Montant																																																												
	OVINS	CAPRINS																																																											
<b>PARTICIPATIONS EVENTUELLES D'AUTRES FINANCEURS</b>																																																													
Conseil général																																																													
GDS																																																													
Autres (à préciser)																																																													